



## Délibérations du Conseil Municipal du 24 février 2022

### Compte Rendu

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
	Approbation du procès-verbal de séance du 03 février 2022	-Approuver le procès-verbal de la séance du 03 février 2022 ;	Approuvé à l'unanimité
	Installation d'un nouveau conseiller municipal	-Installer un nouveau conseiller municipal ;	Le Conseil en prend acte
D22-015	Commissions issues du Conseil Municipal (article.L2121-22 du CGCT)	-Désigner les membres des commissions : •Travaux voirie, matériels techniques •Activités culturelles, loisirs ;	Adopté à l'unanimité
D22-016	Commission de la commande publique (appels d'offres et marchés adaptés)	-Elire les membres suppléants de la commission de la commande publique (appels d'offres et marchés adaptés) ;	Voté à bulletin secret
D22-017	Election des délégués dans les organismes extérieurs	-Désigner le Correspondant défense;	Adopté à l'unanimité
D22-018	Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	-Revoir la composition de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;	Adopté à l'unanimité
D22-019	Réalisation de logements locatifs sociaux rue du 9 août-Finistère Habitat	-Approuver la prise en charge des travaux de déconstruction sur les parcelles AB 328 et 330, la cession gratuite du terrain déconstruit à Finistère Habitat et la réalisation de 5 pavillons locatifs par Finistère Habitat, -Mettre à disposition le terrain pour les études préalables, -Accepter la rétrocession de la voirie, réseaux, stationnements et espaces communs à la Commune par Finistère Habitat ;	Adopté à l'unanimité
D22-020	Acquisition de la maison ...	-Acquérir 971m <sup>2</sup> cadastrés préfixe 2019 section A n°73 et 74, -Prendre en charge les frais de diagnostics, -Autoriser Mme le Maire à signer l'acte et tous documents s'y rapportant, -Inscrire au budget les crédits correspondants ;	Adopté à l'unanimité
D22-021	Acquisition d'une parcelle	Acquérir 1Ha 25a 50ca cadastrés section ZK n°28, -Autoriser Mme le Maire à signer l'acte et tous documents s'y rapportant, -Inscrire au budget les crédits correspondants ;	Adopté à l'unanimité
D22-022	Diwan – Forfait scolaire	-Allouer une participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2021-2022, - Inscrire au budget les crédits correspondants, - Autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces y relatives ;	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention)
D22-023	Adoption du Projet de Cohésion Sociale – 2022-2026	-Approuver le Projet de Cohésion Sociale – 2022-2026 et ses annexes, - Autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants et toutes pièces administratives ;	Adopté à l'unanimité
D22-024	Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Morlaix Communauté – Avis de la commune sur le projet arrêté	-Emettre un avis sur le projet arrêté de RLPi assorti d'éventuelles observations ;	Avis favorable à l'unanimité

D22-025	Pass Commerce et Artisanat : Convention entre Morlaix Communauté et la Commune de Plouigneau	- Autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif Pass Commerce Artisanat avec Morlaix Communauté et ses éventuels avenants ;	Adopté à l'unanimité
D22-026	Maintien du régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie lié au Covid 19	- Compléter la délibération n°2019D030 du 15 janvier 2019 concernant le régime indemnitaire (RIFSEEP) - Maintenir le régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus avec effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 ;	Adopté à l'unanimité
D22-027	Réhabilitation et restructuration de l'école de la Chapelle du Mur – Demande de subventions	- Approuver le projet de rénovation de l'école de la Chapelle du Mur, - Valider le plan de financement, - Autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions auprès de tout financeur, - Autoriser Mme le Maire à modifier le plan de financement si besoin suivant l'évolution de celui-ci ;	Adopté à l'unanimité
D22-028	Information relative aux décisions prises par délégation (articles L2122.22 et L.2122.23 du CGCT)	- Prendre acte de cette information.	Le Conseil a pris acte